

L'an deux mille quinze, le deux juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champagne-en Valromey se sont réunis à la Maison de Pays de Champagne-en-Valromey, salle des associations, après convocation légale du 26 mai 2015, sous la présidence de Monsieur Claude JUILLET, Maire.

Etaient présents : Mesdames Eveline BONDET, Martine CONVERT, Bernadette ELGER, Marcel GAILLARD, Evelyne SERPOL, Messieurs Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Philippe GONDARD, Claude JUILLET, Jean MOCHON, Mathias RICHARD, Christian ROUSSEL, Jacques TARDY.

Etait représentée : Madame Laurence ROUX ayant donné pouvoir à Evelyne SERPOL

Secrétaire de séance : Eveline BONDET

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

L'Association AIGLE

L'Association AIGLE souhaite recruter un salarié à mi-temps en CDD ou en CDI pour l'aider dans ses tâches administratives et sollicite pour financer ce recrutement les communes dont les enfants participent aux activités de l'association. Le coût annuel de ce salarié serait de 10 439 euros par an.

Pour 2015, le budget annuel de l'association est de 100 000 euros, les charges de personnel sont de 51 000 euros. Les enfants de la commune de Champagne qui participent aux activités de l'association sont au nombre de 40. La commune de Champagne participe déjà à hauteur de 6 713 euros au budget de l'association dont une partie prise en charge par la CAF (1587 euros versés en 2014)

Il est demandé à la commune une participation complémentaire de 2 000 euros.

Le conseil municipal après avoir rappelé l'intérêt de cette association pour les enfants de la commune et après avoir insisté sur la nécessité pour l'association d'avoir des comptes équilibrés en recherchant des économies notamment sur les transports et en examinant une participation complémentaire des familles, décide d'accorder un financement complémentaire de 2 000 euros pour une année. Ce financement sera réexaminé chaque année.

Piscine /camping : création de deux emplois saisonniers

Comme chaque année, il est prévu pour les mois de juillet et août d'embaucher pour la piscine et le camping un salarié « surveillant de baignade », 7 jours sur 7, 35 heures par semaine et d'avoir un adjoint technique chargé de l'accueil et de la régie 25 heures par semaine.

Le conseil municipal parmi les deux candidats présentés pour le poste de « surveillant de baignade », marque une préférence pour le candidat âgé de 24 ans, Thibault BLANC, mais laisse compte tenu des délais, toute latitude à Monsieur Claude JUILLET pour choisir une autre candidature au cas où Thibault BLANC se désisterait. Son salaire net sera de 1 325 euros congés payés compris, de plus il bénéficiera d'un logement mis gratuitement à la disposition par la mairie

Le conseil municipal décide de confier comme les années précédentes à Madame Bolivar le poste d'adjoint technique pour l'accueil et la régie avec une indemnité maximum de 120 euros pour 2 mois.

Point sur les travaux en cours

Le parking sur la place de la poste a été réalisé. Des travaux supplémentaires ont été effectués notamment pour l'assainissement des logements et du restaurant sur la place de l'église et pour le sens giratoire au début de l'avenue Costaz, pour un montant initialement prévu de 8 900 euros HT, ramené à 5 000 euros HT. Le conseil municipal valide les travaux supplémentaires effectués.

Un point lumineux supplémentaire doit être installé pour éclairer les deux nouvelles maisons situées sur «la Rochette ». Le coût des travaux serait de 3623 euros HT dont 2 820 euros HT à la charge de la commune.

Le conseil municipal donne son accord pour effectuer les travaux ci-dessus.

Assainissement

Les appels d'offre ont été lancés avec deux propositions obligatoires, l'une en PVC, l'autre en polypropylène. La sélection devra être faite en tenant compte à hauteur de 40% du prix et à hauteur de 60% de la qualité des travaux et de l'entreprise.

Quatre soumissionnaires ont répondu : Les entreprises GUINTOLLI, DUMAS, VINCENT TP et MUTTONI PIERRE et fils. Les prix proposés vont de 501 300 euros à 750 644 euros pour du polypropylène et de 498 948 euros à 736 860 euros pour du PVC.

Les offres seront étudiées par le bureau d'étude, un rapport d'analyse sera remis le 16 juin, le conseil municipal devra se prononcer le 6 juillet et les travaux débuteraient début septembre.

Contrôle des réseaux d'assainissement

Trois entreprises ont été contactées. Seule l'ADETEC a répondu pour un prix de 8 390 euros HT
Le conseil municipal donne son accord pour l'intervention de l'ADETEC.

Travaux de l'Agence Postale

Des toilettes (accessibles aux handicapés) et un coin d'eau ont déjà été installés par M. WALLIN

Il reste encore des cloisons à installer.

Il est précisé que l'Agence Postale a ouvert ce matin et a rencontré des petites difficultés de fonctionnement liées à des connexions informatiques, celles-ci ont été réglées depuis.

Travaux à effectuer pour l'installation de jeux extérieurs à l'école maternelle
Ces travaux seront effectués en juillet.

Travaux à effectuer à Passin pour l'évacuation d'eau. Il se pose la question de savoir si ces travaux doivent être effectués en béton ou en enrobé.

Il a été donné comme priorité aux salariés de la commune les travaux à effectuer sur l'école de Lignod, ensuite, ceux à effectuer sur Passin . Les salariés doivent être guidés.

Claude JUILLET regrette de ne pas avoir été informé des travaux effectués par EIFFAGE sur la route de PASSIN. Il aurait pu à cette occasion en profiter pour faire colmater des trous sur certaines voies communales à proximité.

Libérations et affectations de logements

Madame NIVORET qui habite dans un logement de la commune de 48 m2 serait intéressait par la reprise du logement de la commune de 76 m2 libéré par Madame MERCIER à partir du mois de juillet.

Le logement libéré par Madame MERCIER a été habité pendant environ 20 ans et nécessite des travaux, les murs doivent être repeints et les sols refaits avant d'être reloué.

Il est demandé à Bernard GINESTE de solliciter en priorité l'intervention de Michel GORREL pour effectuer ces travaux si celui-ci peut les réaliser avant la fin du mois de juin. Compte tenu des travaux à effectuer (10 000 euros environ) le conseil municipal décide de porter le loyer à 410 euros par mois.

Le logement de 48 m2 libéré par Madame NIVORET pourrait être reloué pour un prix de 308 euros par mois dès le mois de juillet à une personne qui serait intéressée.

Le conseil municipal donne son accord pour la location ci-dessus

Un appartement est mis à disposition du « surveillant de baignade » gratuitement pendant les mois de juillet et d'août.

Le conseil municipal donne son accord pour cette mise à disposition gratuite.

Le projet de loi NOTRe et les communes nouvelles

Le projet de loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) va être voté.

Claude JUILLET fait état de la position de l'Association des Maires Ruraux de France qui estime que si le texte est voté, le maire et les conseil municipal n'auront plus de prise sur les décisions locales prises loin des villages, le développement de la commune sera décidé ailleurs, les villages seront sous la coupe d'un président d'intercommunalité qui sera empêtré dans des considérations politiciennes, la commune sera mises sous tutelle avec un mode d'élection qui démotivera les élus ruraux souvent bénévoles.

Un débat s'instaure sur les réflexions menées et sur la position des différentes communes pour la création des communes nouvelles au sein du Valromey et leur rattachement à l'intercommunalité d'Hauteville ou à celle de Belley.

L'idée de créer trois communes nouvelles autour des établissements scolaires existants paraissait pouvoir fédérer l'ensemble des communes. Aujourd'hui des réflexions différentes sont menées notamment pour créer une seule commune nouvelle au sein du Valromey. Un débat sur ce sujet a d'ores et déjà eu lieu à la communauté de commune qui a décidé de désigner un expert pour examiner l'impact financier d'une telle fusion pour chacune des communes.

Claude JUILLET invite les élus qui le souhaitent à assister à la prochaine réunion de la Communauté de Communes qui se tient le dernier jeudi de chaque mois.

Le conseil municipal à l'unanimité réitère la volonté de la commune d'être rattachée à la Communauté de Communes Bugey Sud et son souhait de former une commune nouvelle dans le cadre de la création de trois communes nouvelles au sein du Valromey.

Questions diverses

Le conseil municipal après avoir examiné la demande de Julie MARECHAL qui a été surveillante de baignade à Champagne, et considérant que son intervention est positive pour la commune de Champagne donne son accord pour lui mettre à disposition le matin la piscine de Champagne pour les mois de Juillet et d'août et ce afin de dispenser des cours de natation. Julie MAERCHAL devra reverser à la commune pour chaque cours donné, le coût de l'entrée de la piscine de son élève. Un contrat sera établi.

Julie MARECHAL a également demandé si un poste pouvait lui être trouvé à mi-temps pour l'hiver dans le Valromey.

Le conseil municipal donne son accord pour verser 50 euros à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, au Maroc et Tunisie qui organise cette année son congrès à Bourg en Bresse.

Le conseil municipal donne son accord pour verser 100 euros à l'US basket d'Artemare .

Le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition d'une machine à photocopier qui sera entreposée dans l'agence postale communale pour un montant maximum de 415 euros HT. Il est demandé à Jacques TARDY de comparer le coût de fonctionnement d'une machine à cartouche et d'une machine laser avant toute acquisition.

Le conseil municipal donne son accord pour le remboursement à Evelyne SERPOL de la somme de 57,34 euros qu'elle a versée en urgence personnellement le 29.05.2015 à EASY hébergement pour éviter que l'abonnement de la commune ne soit résilié. Ce versement a fait double emploi avec le versement effectué par la commune. EASY hébergement ne peut rembourser cette somme à Evelyne SERPOL mais a indiqué que l'année prochaine aucun abonnement se serait demandé à la commune. Par précaution, il faut signifier à EASY Hébergement par lettre en RAR le fait que la commune sera dispensée d'abonnement l'année prochaine.

Le conseil municipal suite à l'invitation de l'AMAP pour assister à son AGE qui se tient demain, décide qu'il n'y a pas lieu d'envoyer un représentant à cette Assemblée, mais le maire ou ses adjoints sont bien entendu disposés à rencontrer les responsables de l'association s'ils le souhaitent.

Le conseil municipal pense qu'il y a lieu d'adresser un courrier à l'agence routière pour leur demander leur position quant à la partie de terrain qui leur appartient et qui serait susceptible d'intéresser l'entreprise RIBEIRO pour son installation sur la commune de Champagne.

Le conseil municipal prend acte des travaux à effectuer sur le four de Muzin. Des travaux identiques seraient nécessaires à Chassonod.

Le conseil municipal prend acte du fait que les travaux nécessaires à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la gendarmerie et de l'église sont en cours d'examen.

La séance est levée à 11 heures 15